



France 3 Picardie

## **Hauts-de-France De près, on ne parle pas déontologie ?**

**Un rédacteur en chef qui piétine la charte des droits et des devoirs des journalistes, intégrée à l'accord collectif de France Télévisions, et pratique la censure : ça se passe à France 3.**

Dimanche 8 janvier, Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France, est l'invité de « Dimanche en Politique ». L'émission est fabriquée en alternance en Picardie et en Nord-Pas-de-Calais.

Deux sujets ont été commandés à la rédaction de France 3 Picardie. Un sujet sur « Proch'emploi », le dispositif régional pour lutter contre le chômage, et un sujet sur les retards récurrents de la ligne Boulogne-Amiens-Paris.

Stupeur à la diffusion : le sujet sur les retards ferroviaires a été trappé et celui sur Proch'emploi a été recommenté. Le tout sans en avertir les auteurs.

Argument du rédacteur en chef de Lille, commanditaire et censeur des sujets : le sujet sur le train est « hors sujet » car il a été tourné dans un Corail intercity et pas dans un TER (géré par la Région). C'est tellement hors sujet que les journalistes en plateau interrogent Xavier Bertrand sur le sauvetage de deux lignes de train Corail et sur la future gestion de ces lignes par la région dès 2019 ! Le Président du Conseil régional a répondu pendant 6 minutes sur ce point. Etait-il lui aussi hors sujet ?

Au sujet Proch'emploi est reproché son ton « gratuitement moqueur ». Un sujet impertinent qui ne rentrerait pas dans le ton de l'émission. Le rédacteur en chef est maître de la ligne éditoriale mais pourquoi, alors que ce sujet est prêt depuis 3 semaines, ne pas en informer son auteur et ne pas lui demander de recommenter lui-même son sujet ? Le rédacteur en chef avait pourtant su parler avec ce rédacteur pour commander et angler ce sujet pour lequel ce dernier avait accepté de revenir sur une journée de congés.

Le rédacteur en chef de Lille a d'abord estimé que ce n'était pas à lui de communiquer directement avec les journalistes auteurs des sujets. S'il y a réclamation, c'est aux journalistes de le contacter ou d'obtenir des explications auprès du rédacteur en chef d'Amiens. Qui a découvert aussi à l'antenne le caviardage des sujets. Et qui, lui, a fait le choix de diffuser les deux sujets, tels quels, dans son JT.

Au final, c'est encore un exemple d'un management méprisant et lointain, où les journalistes de terrain sont considérés comme des pions.

**Le SNJ exige que la rédaction en chef respecte la charte des droits et devoirs des journalistes, qu'il est lui-même tenu de respecter. Les journalistes sont moralement et juridiquement responsables de leurs sujets. Ils ne sont pas des sous-traitants.**

Amiens, le 17 janvier 2017

---

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ\\_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)